

Bibliothèques de Vendée

Etat des lieux

Synthèse des bilans d'activité 2019



Direction des Bibliothèques

Décembre 2020

INTRODUCTION

Depuis 2017, la Direction des Bibliothèques est partenaire de la collecte nationale des données d'activités des bibliothèques municipales et intercommunales, en vertu des missions de contrôle technique de l'Etat inscrites au Code du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication). A ce titre, la Direction des bibliothèques de Vendée est responsable de l'administration du recueil des bilans d'activités des bibliothèques et de l'échange des données avec l'Etat, qui alimente l'Observatoire national de la lecture publique (OLP). Ces statistiques sont désormais saisies directement en ligne sur le logiciel Néoscrib par les bibliothèques du réseau, avec l'assistance de la Direction des Bibliothèques.

Ces données, étudiées et analysées, permettent de :

- disposer d'un état des lieux des bibliothèques dans le département,
- donner des outils aux acteurs de la lecture publique pour situer l'activité de leur équipement dans le paysage vendéen,
- Identifier les points d'amélioration et les freins éventuels au développement des bibliothèques sur le département.

Ces données contribuent à dresser un état des lieux de la lecture publique en France.

Les chiffres présentés ci-après concernent les 216 bibliothèques et 13 réseaux intercommunaux qui ont renseigné le bilan de leur activité **au 31 décembre 2019**. A cette date, le réseau des bibliothèques vendéennes était constitué de 222 lieux de lecture mais pour 6 d'entre eux les données étaient malheureusement incomplètes.

A noter, le bilan d'activité permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et départementale de la lecture publique est une obligation réglementaire conformément à l'article L 310-1 du Code du Patrimoine.



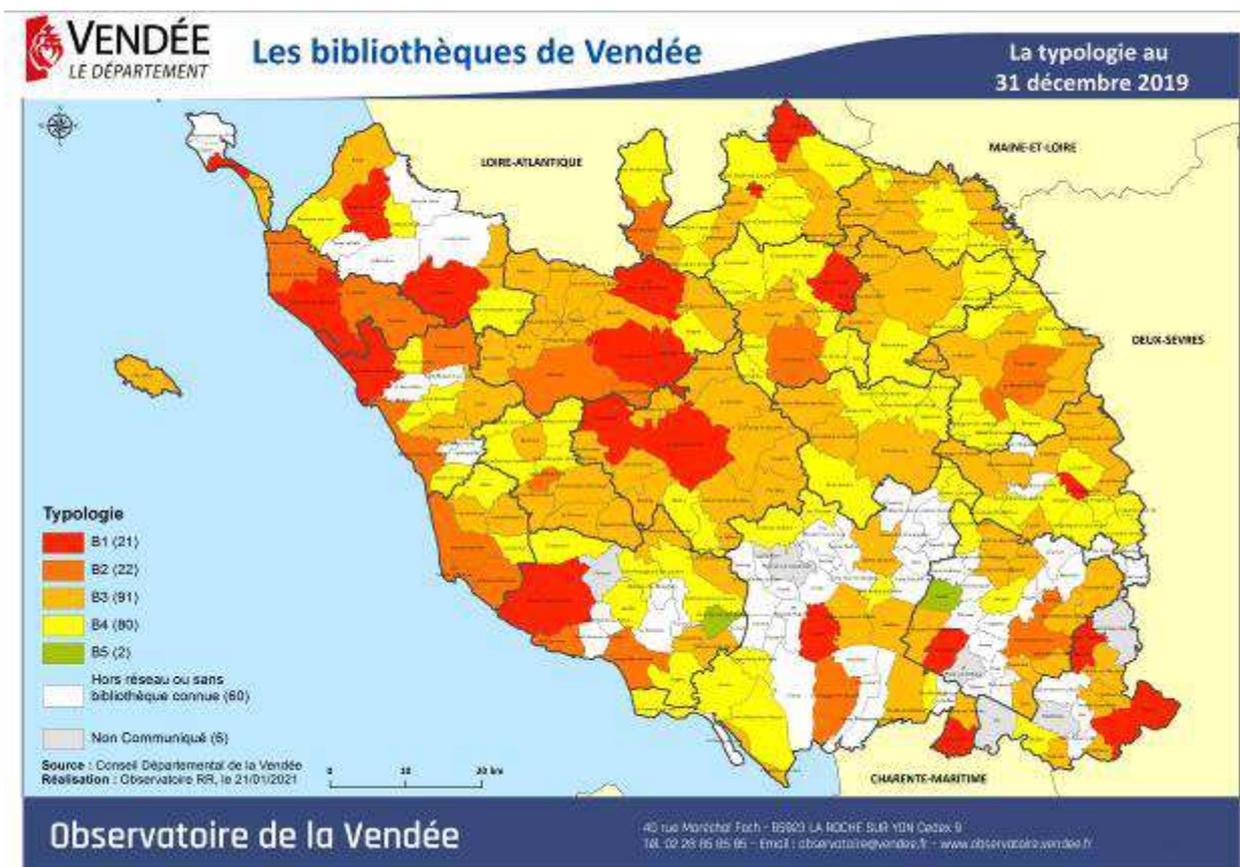
Inaugurées en 2019, les nouvelles médiathèques de Cugand et de Saint-Fulgent réalisées avec le soutien scientifique et financier du Conseil départemental de la Vendée.

I- LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES EN VENDEE

Les bibliothèques du réseau départemental disposent de niveaux de services extrêmement variés. Du simple « dépôt » à la bibliothèque municipale professionnalisée, la lecture publique en Vendée recouvre aujourd'hui une diversité de situations, d'activités et d'ambitions.

Le réseau vendéen comprend désormais 220 bibliothèques réparties sur 199 communes. Le regroupement de certaines d'entre elles en communes nouvelles fait que celles-ci disposent de plusieurs établissements de lecture publique, situés dans les communes déléguées.

Le réseau des bibliothèques conventionnées avec le Département est particulièrement dynamique et attractif. 97 % des bibliothèques de Vendée sont désormais en convention avec le Département, ce qui en fait, en proportion, le premier réseau français et un maillage précieux du territoire pour le développement de la lecture publique.



1) Quatre critères d'évaluation

Afin de comparer les bibliothèques entre elles, on utilise une classification qui définit 3 niveaux d'équipement : du niveau 1 pour le plus élevé au niveau 3 pour le niveau le moins important.

Classification utilisée :

	Niveau B1	Niveau B2	Niveau B3	Dépôt
Surface	Au moins 7 m ² /100 hab avec au moins 100 m ²	Au moins 4 m ² /100 hab avec au moins 50 m ²	Au moins 25 m ²	Au moins 1 des critères du niveau 3 n'est pas respecté
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 0,50€/an/hab.	
Personnel	1 agent cat B filière culturelle/5 000 hab. Au moins un salarié qualifié/2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)	
Horaires d'ouverture	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine	

Remarque : lorsqu'un ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « dépôts » qui peuvent être de **niveau B4** (deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés) ou de **niveau B5** (moins de deux critères du niveau 3 sont respectés). Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques, au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

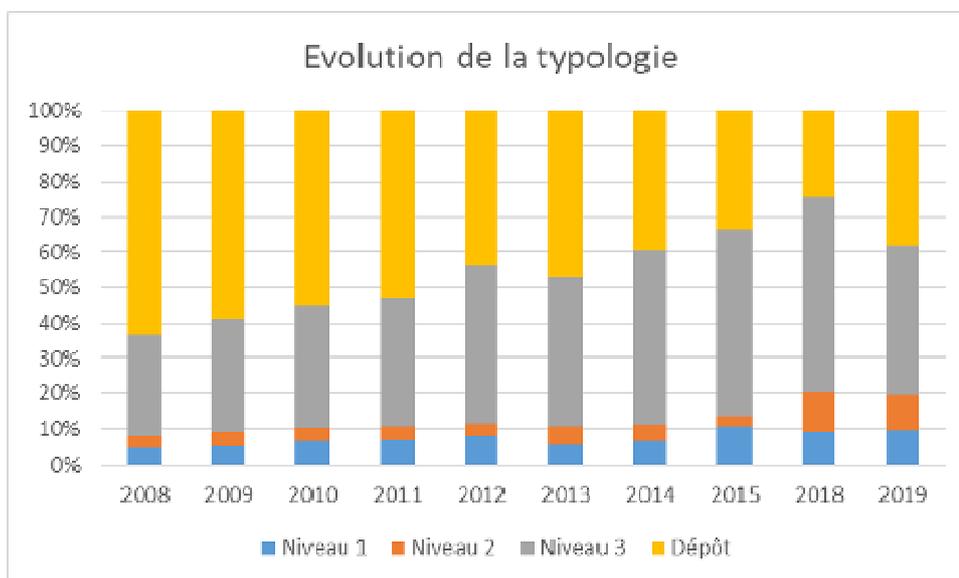
Au 31 décembre 2019 la répartition est la suivante en Vendée :

Bibliothèques de niveau 1	21	9,71 %
Bibliothèques de niveau 2	22	10,17 %
Bibliothèques de niveau 3	91	42,18 %
Dépôts de niveau 4	80	37,02 %
Dépôts de niveau 5	2	0,92 %
Total	216	100 %

2) Un réseau de bibliothèques en plein développement

Depuis quelques années, le réseau départemental a connu de profondes évolutions grâce notamment à :

- la mise en place d'un système de **conventionnement** avec les communes et/ou Communautés de communes. Ces conventions déterminent des **objectifs** à atteindre sur 5 ans, en termes d'équipement, de budget d'acquisition, d'horaires d'ouverture, de qualification et de formation de l'équipe de bibliothécaires.
- un **renforcement des missions** de la Direction des Bibliothèques autour de l'ingénierie de projet, la formation, l'action culturelle et le prêt de documents et les ressources en ligne,
- un important **travail de terrain** de sensibilisation, de formation, de pédagogie d'accompagnement des élus locaux et des bibliothécaires dans le développement des équipements,
- un soutien financier du Département par la mise en place en 2008 d'un **programme de subventions** suivi depuis 2017 d'une intégration des projets de médiathèques aux **Contrats Vendée Territoires** avec près de 30 projets financés sur la période 2017-2020 **pour un montant supérieur à 3 millions d'euros**. Ce soutien financier du Département peut être complété sous réserve de certains critères, par le concours particulier de l'Etat (subventions de la DRAC) créé en faveur des projets de bibliothèques et médiathèques.



Ainsi, si en 2008 seulement **36%** des bibliothèques étaient en niveau 1, 2 ou 3, elles sont aujourd'hui **62 %**¹. C'est mieux, mais 82 lieux de lecture sont encore des dépôts et très en deçà des objectifs fixés par le Département.

¹ L'augmentation des dépôts sur l'année 2019 est en grande partie due à des modalités de calculs plus précis qui ont permis de prendre en compte plus finement les moyens dédiés au fonctionnement des bibliothèques municipales, notamment en termes de salariat et de compétences des bénévoles.

Ces dernières années ont également vu l'essor des réseaux intercommunaux de lecture publique, 146 bibliothèques, soit près de **68% du réseau départemental**, font désormais partie d'un réseau géré par une Communauté de communes.

3) Le prochain défi : réduire les inégalités territoriales.

L'aménagement d'un territoire passe aussi par un maillage d'équipements culturels, lieux de proximité pour un accès à la connaissance, au bénéfice de tous. La vitalité du réseau vendéen permet de répondre en partie à ces enjeux mais **3 secteurs nécessitent une attention toute particulière : le nord-ouest du département** (les communautés de communes de Challans-Gois et de l'île de Noirmoutier), **le pays de Saint-Gilles** et **une partie importante du sud Vendée** (notamment les communautés de communes de Sud Vendée Littoral, Fontenay-le-Comte, et de Vendée Sèvre Autise).

Cette vigilance à la réduction des inégalités passe par un soutien affirmé du Département aux réseaux intercommunaux de lecture publique (ou à leur mise en place quand ils sont déficients ou inexistantes) à la création **de bibliothèques municipales structurantes de niveau 1** et à une attention toute particulière aux publics éloignés du livre et de la lecture.

Cependant si dans leur globalité les évolutions sont positives, certaines sont à nuancer :

- **Malgré les nombreux efforts des collectivités, la requalification des bibliothèques reste à poursuivre**: l'évolution s'est surtout faite de dépôts vers le niveau 3. On constate toujours un manque de niveau 1 et 2 (8% en 2008, 13% en 2014, **19,9 %** en 2019).
- **Un manque d'équipements structurants** : un autre élément essentiel ressort de l'examen de la typologie des bibliothèques au regard des populations desservies ; en effet, de nombreuses bibliothèques situées sur des communes importantes du Département et qui ont vocation à devenir **des « têtes de réseau »** ne sont pas dotées de moyens suffisants pour leur permettre de rayonner sur un large territoire et toucher un public plus large. C'est aussi vrai pour des communes à forte croissance démographique, où des équipements qui ont pu être de niveau 1 au début des années 2000, ne le sont plus aujourd'hui.
- **Des bibliothèques de proximité (niveau 3) qui méritent d'être soutenues** : l'effort porté sur les bibliothèques de niveau 1 et 2 doit être accompagné par un soutien du Département envers les 90 bibliothèques de niveau 3 et les 81 dépôts (niveau 4 et 5), pour lesquels les moyens affectés au fonctionnement semblent insuffisants. Il ne s'agit pas de dire que les équipements structurants pénalisent les plus petits (l'expérience montre que c'est faux) mais plutôt que ces bibliothèques de proximité doivent pouvoir mieux s'intégrer dans la réalité des dynamiques locales.

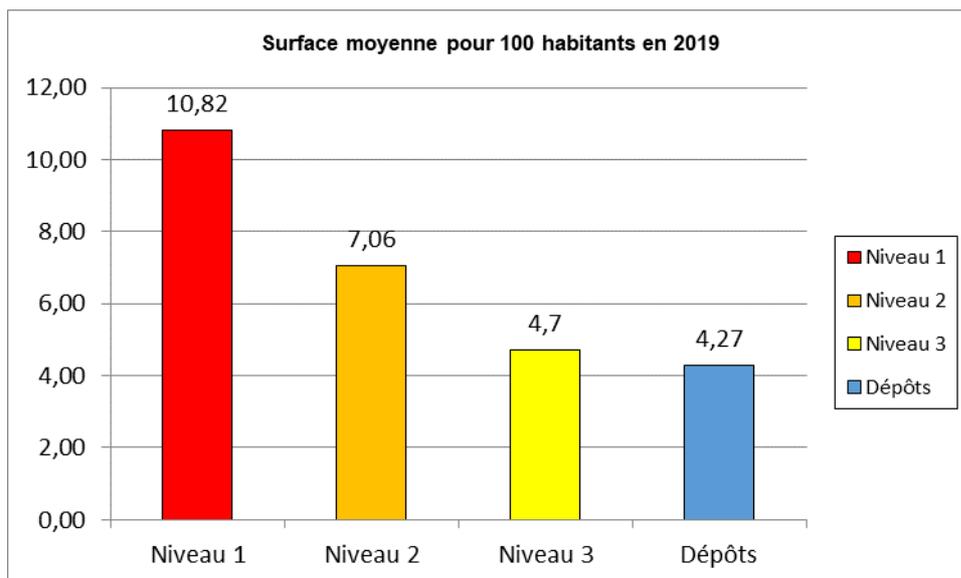
- **Disparités et limites des réseaux intercommunaux** : les prises de compétences de la lecture publique par les intercommunalités restent souvent encore partielles et de premier niveau, parfois limitées à une simple informatisation et une circulation des documents qui n'intègre pas toujours de politique d'acquisition. Un réseau intercommunal de lecture publique ne peut se limiter à un réseau informatique et ne peut faire sens que par une prise supplémentaire des compétences : acquisition et action culturelle mais aussi compétence du personnel, sur l'exemple récent et volontariste de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral. Dans cette réflexion, qui doit nécessairement passer par une ambition politique, la mise en place d'un réseau ne doit pas se faire au détriment du fonctionnement des bibliothèques municipales et de leurs capacités à pouvoir accueillir le public. Sur ce point également, le Département est là pour apporter son expertise et son accompagnement.

II- LES MOYENS DES BIBLIOTHEQUES

1) Les équipements : des efforts à poursuivre

Le réseau vendéen dispose de surfaces qui sont désormais identiques aux moyennes nationales soit 7,4 m²/100 habitants (pour les bibliothèques de niveau 1 à 3). L'accès à des subventions d'investissement encourage la construction de lieux de lecture qui doivent désormais bénéficier des espaces nécessaires à l'émergence de « troisièmes lieux »², qui doivent se baser sur un minima de 10m² pour 100 habitants, sur l'exemple des bibliothèques de niveau 1 en Vendée (voir graphique ci-dessous).

² Théorisé au milieu des années 80 par le sociologue Ray Oldenburg, la notion de troisième lieu affirme que l'individu, après le lieu de la maison et le lieu du travail, a besoin d'un lieu de convivialité et que les bibliothèques ont une totale légitimité à incarner ce lieu. La bibliothèque n'est donc plus seulement un lieu de prêt-retour de documents mais s'ouvre à de très nombreux usages et touche potentiellement une large part de la population.



Il convient également de noter que seules 17% des bibliothèques déclarent ne pas être en accessibilité totale (extérieur et intérieur) pour les personnes à mobilité réduite. Il conviendrait toutefois de s'assurer de la capacité des équipements à répondre aux obligations de la loi Accessibilité et pas seulement sur le critère du handicap physique.

2) Professionnels et bénévoles : la coordination des talents

Le réseau de lecture publique vendéen est animé par **217,80 salariés en équivalent temps plein (ETP)** dont :

- 187,8 ETP dans les communes
- 28 ETP bibliothécaires intercommunaux
- 2 ETP pour le fonctionnement de la Vendéthèque de la Châtaigneraie (agents départementaux)

soit un chiffre identique à celui de 2018.

Cette « stagnation » peut sembler surprenante car l'on constate une augmentation du nombre de bibliothèques qui emploient des salariés. Cette hausse est malheureusement annulée par une baisse des effectifs dans d'autres bibliothèques.

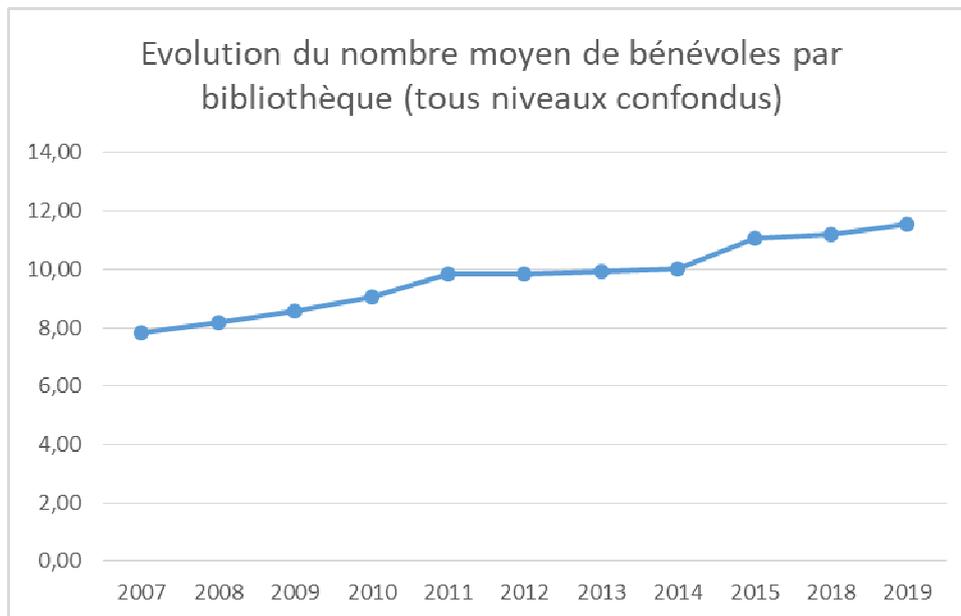
- Une nécessaire professionnalisation du réseau

Les recommandations nationales sont de 1 ETP pour 2 000 habitants pour le fonctionnement d'une bibliothèque municipale. A noter que ces recommandations ne tiennent pas compte des tâches dédiées au fonctionnement d'un réseau intercommunal.

La moyenne départementale est désormais de **0,77 ETP pour 2 000 habitants** pour les bibliothèques municipales de niveau B1 à B3 et **0,60 ETP** si l'on prend l'ensemble des bibliothèques municipales du réseau (en ajoutant les dépôts de niveau 4 et 5).

Ce déficit de bibliothécaires salariés et de compétences est problématique. Ce manque de professionnels a bien évidemment un impact direct sur le fonctionnement des bibliothèques municipales, qui ne peut être compensé par les équipes des bibliothécaires intercommunaux, souvent accaparés par des tâches techniques de gestion informatique et de circulation des documents. Ces bibliothécaires intercommunaux n'ont bien souvent pas le temps de participer au fonctionnement des bibliothèques et cette tâche n'entre bien souvent pas dans leurs missions, cette compétence n'ayant pas été transférée. On arrive donc au paradoxe d'un réseau intercommunal qui mutualise des moyens techniques au détriment de l'efficacité des lieux de lectures. L'exemple le plus criant est le chiffre très insuffisant des horaires d'ouverture des bibliothèques en Vendée, très nettement en dessous des normes nationales. (cf. page 12).

- Un réseau de **2 496 bénévoles** à soutenir, former et accompagner

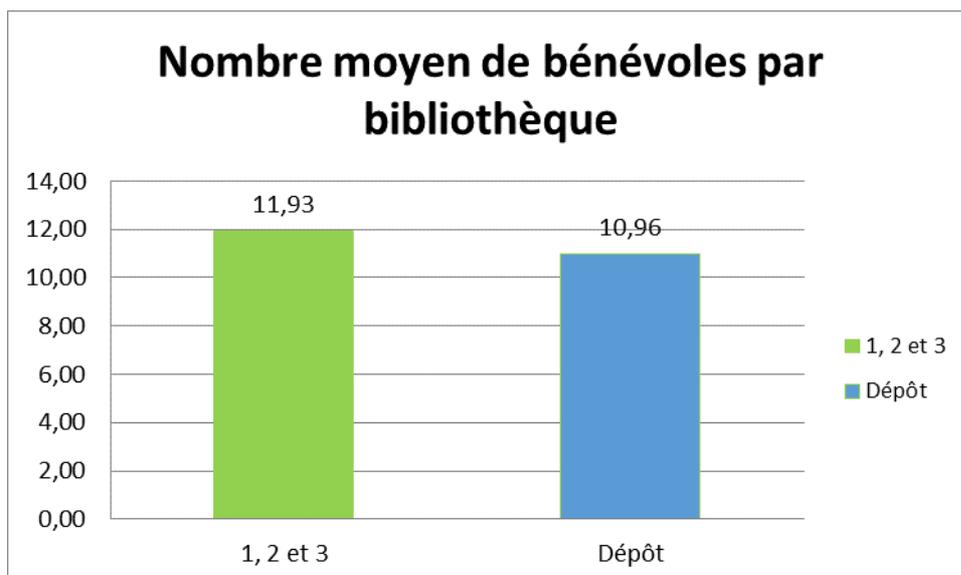


Le nombre moyen de bénévoles par bibliothèque continue d'augmenter et dépasse désormais les 11 bénévoles par bibliothèque (**+5,9 % sur l'année 2019**) et il convient bien évidemment de s'en réjouir.

Le bénévolat en bibliothèque est toutefois un bénévolat exigeant à la fois en temps et en compétences. On estime que chaque bénévole consacre un peu plus de 6h/mois à la bibliothèque, ce qui représente en moyenne 70h/mois de temps de bénévolat par bibliothèque. Ce temps se partage entre accueil du public, gestion des collections, mise en place d'animations, d'accueils de groupes, formations, etc.

Pour continuer à être attractif, ce bénévolat doit donc être soutenu, accompagné par des professionnels qualifiés et également reconnu et valorisé notamment via la formation. Il est donc **essentiel** qu'un nombre croissant de bénévoles, et tout particulièrement les responsables des équipes, **puissent bénéficier de la formation initiale proposée par le Département** (cycle de plusieurs jours sur les fondamentaux de la gestion d'une bibliothèque). Cette formation de base se doit d'être utilement complétée par des formations courtes proposées chaque année ou par les plans de formation « sur mesure » proposés soit pour une équipe d'une bibliothèque municipale soit sur une échelle intercommunale.

Cet aspect de la formation est d'autant plus important que l'on constate **une baisse du nombre des bénévoles formés sur les réseaux intercommunaux**, comme si la présence de professionnels pour animer le réseau avait des conséquences sur l'implication et le niveau de compétences des bénévoles, ce qui semble paradoxal.



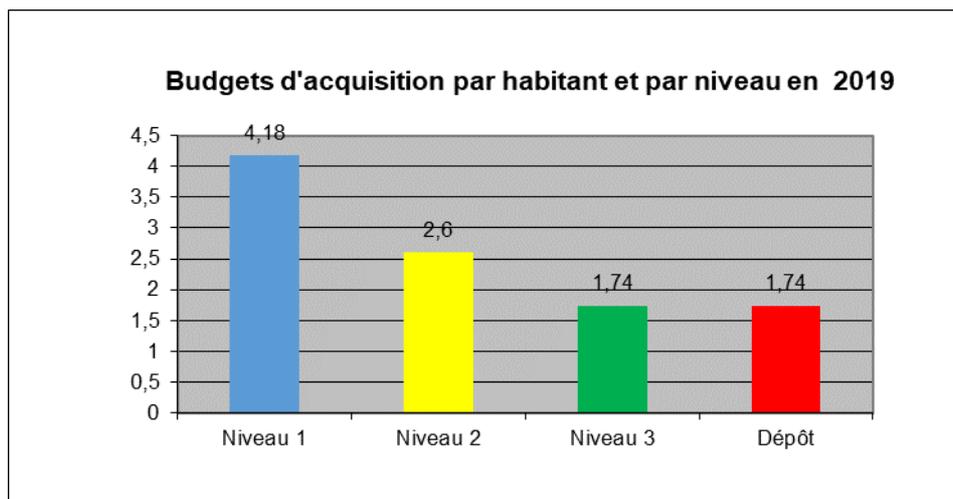
Les équipes les plus importantes se trouvent ainsi dans les bibliothèques les plus développées et attractives.

3) Les budgets d'acquisition : diversifier les collections

Entre 2008 et 2015, le budget d'acquisition moyen annuel était passé de 1,36€/hab. à 2,14 €/hab (tous supports confondus). Il est désormais de **2,56 euros/hab** si l'on prend l'ensemble des bibliothèques et de **2,80 euros** si on ne considère que les bibliothèques de niveau 1 à 3.

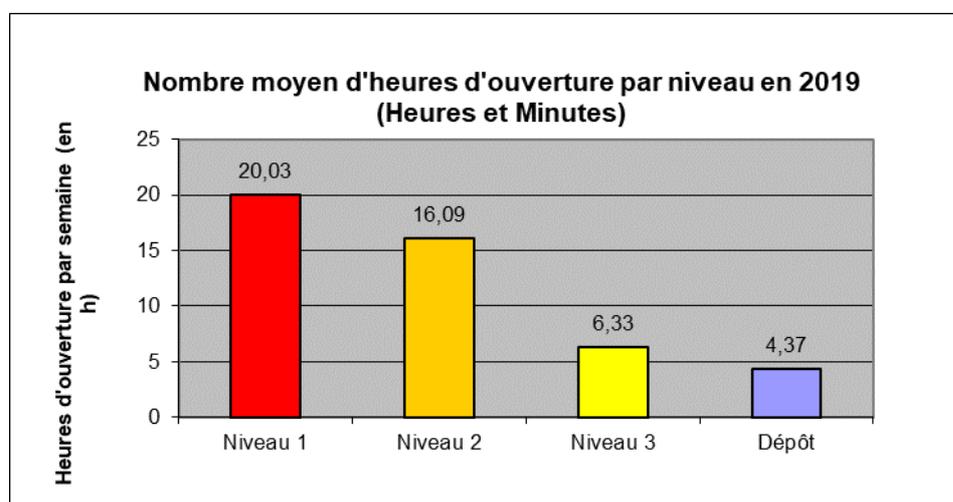
Les efforts sont à souligner car ils correspondent désormais à la moyenne nationale qui est de **2,80 €/hab**. Les collectivités de Vendée consacrent ainsi plus de 1,5 million d'euros aux acquisitions de documents (1 591 000 euros en 2019), acquisitions qui sont très majoritairement effectuées dans les librairies locales. A cette somme il convient d'ajouter les 380 000 euros que le Département consacre aux acquisitions de la Direction des Bibliothèques et qui viennent compléter les fonds locaux, en quantité mais aussi en qualité.

L'augmentation des budgets d'acquisition doit s'accompagner d'une **diversification des supports**. En effet, les collections des bibliothèques en Vendée sont essentiellement composées de livres. Les fonds des cd, dvd et de jeux (y compris jeux vidéo) qui permettent de faire venir un plus large public sont encore peu développés.



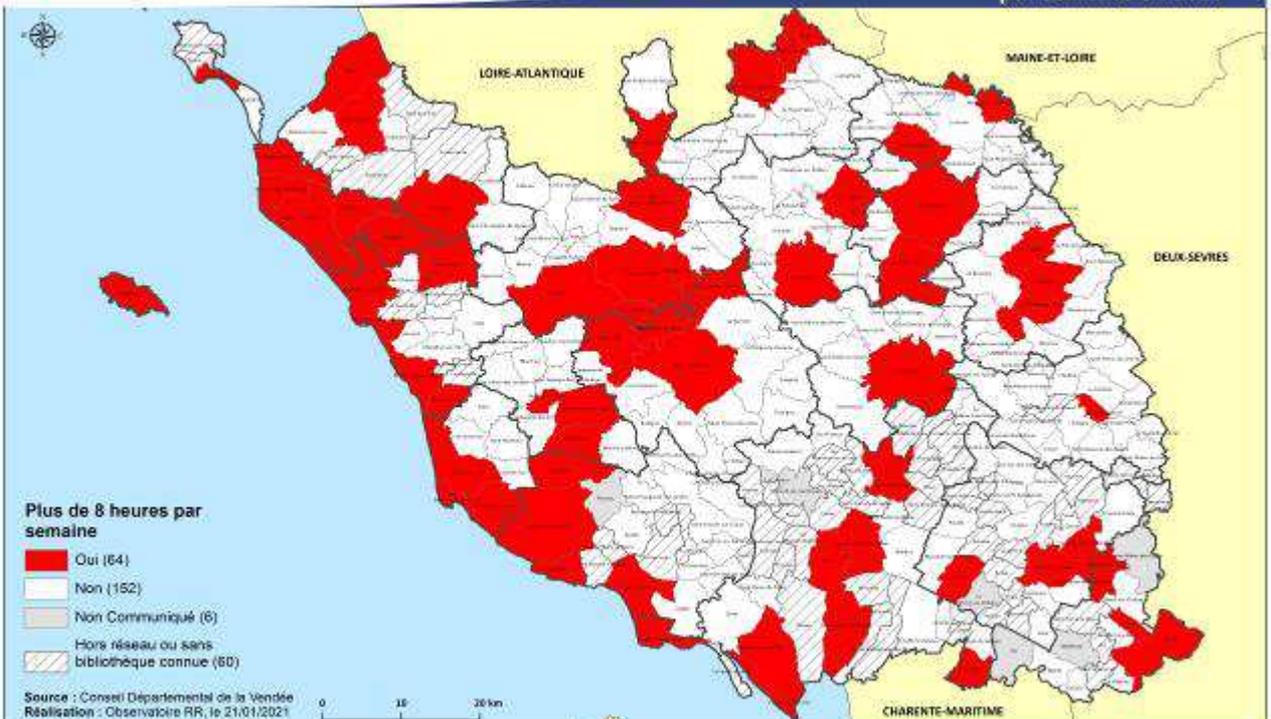
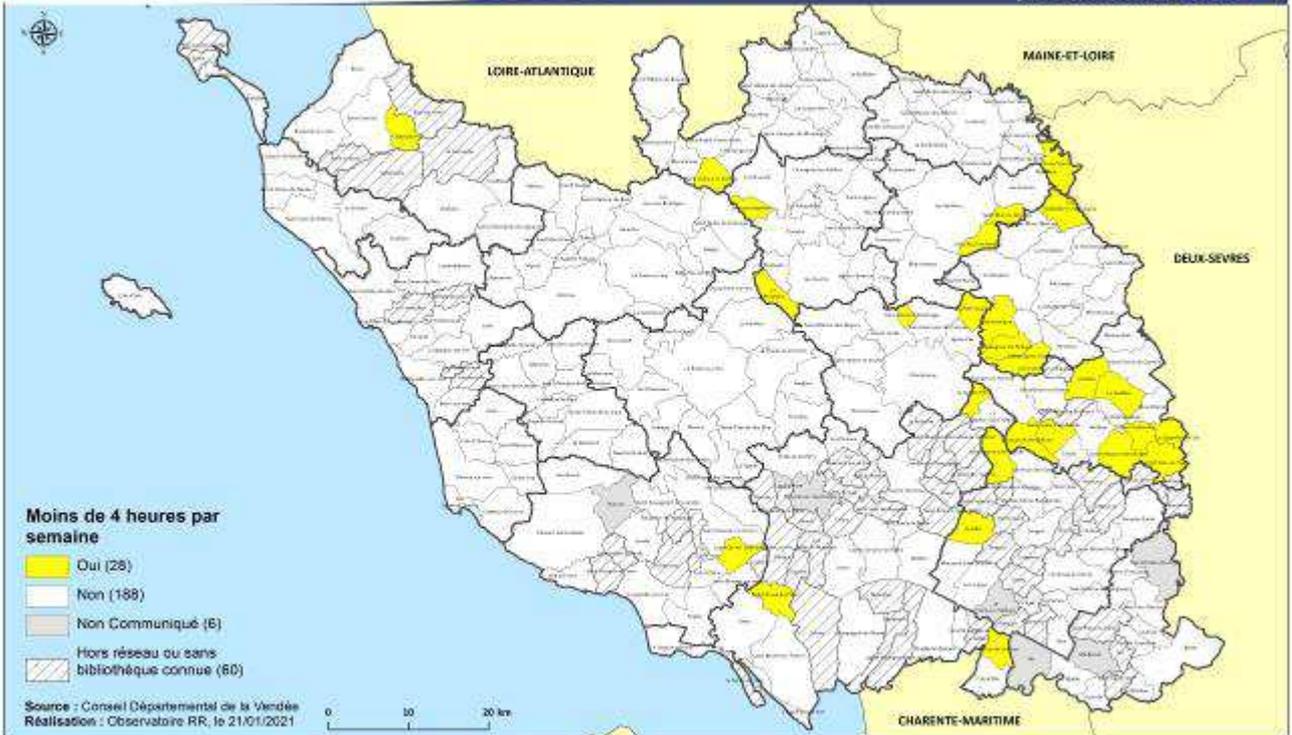
4) Les horaires d'ouverture : un défi pour les bibliothèques

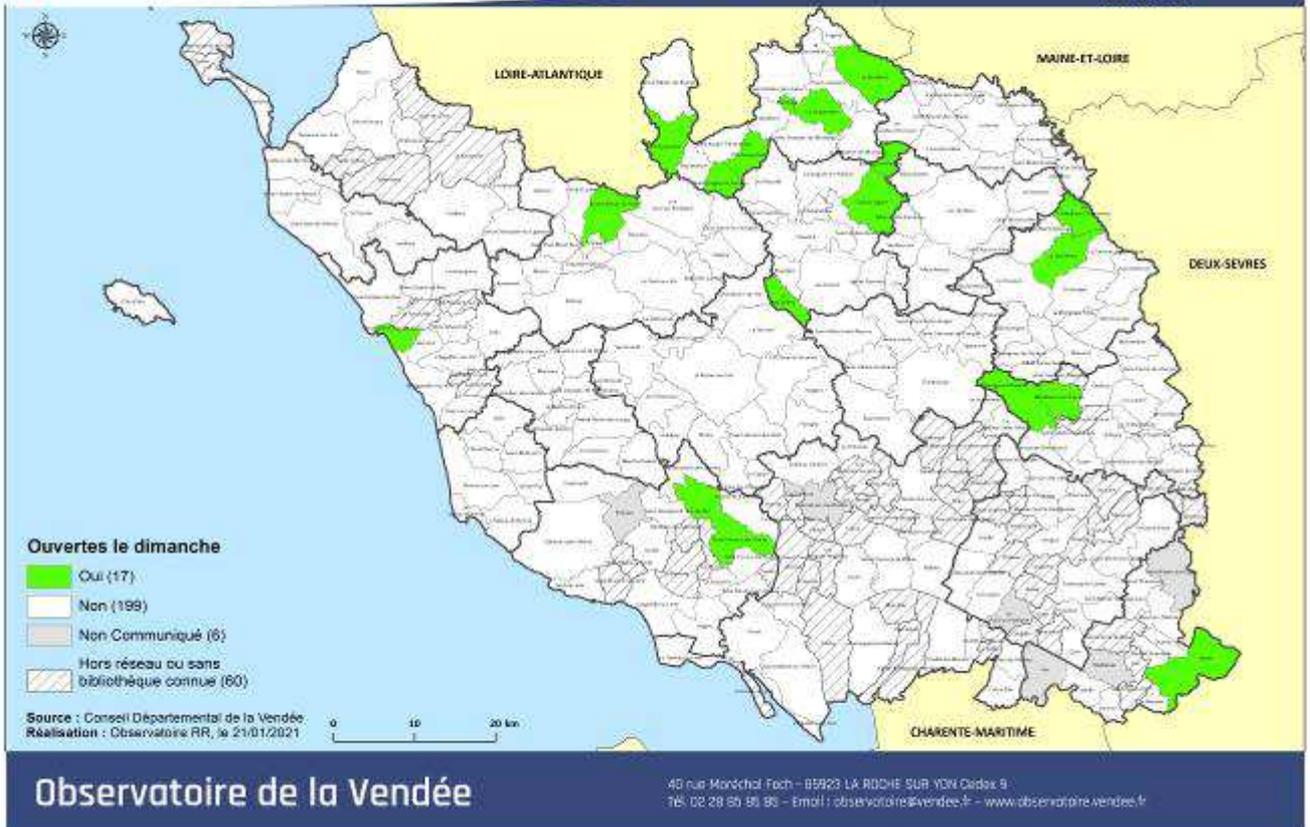
Les horaires d'ouverture constituent un élément fondamental de l'impact public des bibliothèques. Plus une bibliothèque est ouverte, plus elle a de chance de toucher un public large et varié. Plus le niveau de la bibliothèque est élevé, plus l'ouverture est importante.



Si l'amplitude horaire des bibliothèques en Vendée est en augmentation, elle reste toutefois insuffisante : **moyenne de 10h16 mn (bibliothèques de niveau 1 à 3) pour 15h au niveau national.** Cette moyenne, pour la Vendée, est de 8h07 si l'on compte l'ensemble des bibliothèques.

A noter que de trop nombreuses bibliothèques sont ouvertes moins de 4h/semaine (30 soit 13,9 % des bibliothèques) et que 151 d'entre elles soit 70,23 % sont ouvertes moins de 8 heures par semaine.

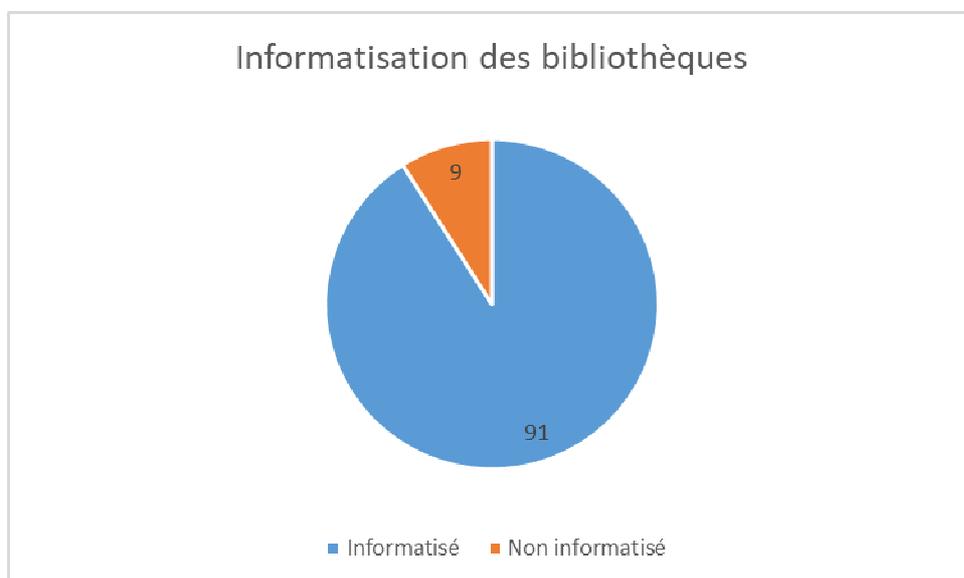




En outre, **17 bibliothèques déclarent ouvrir le dimanche** (soit 8 % d'entre elles) et l'on sait que cette tendance va nettement augmenter dans les années à venir, car elle permet de toucher un autre public, notamment familial.

L'amplitude horaire est en lien direct avec le niveau de bibliothèque, et la présence ou non de professionnels. Une équipe **sans salarié** ouvre ainsi en moyenne un peu plus de **4h par semaine**, pour **12h/semaine** en moyenne dans les bibliothèques avec du **personnel salarié**.

5) Informatique



91% des bibliothèques sont aujourd'hui informatisées, notamment grâce à la mise en place des réseaux intercommunaux. Ces efforts doivent se poursuivre avec la mise en place d'accès Internet pour le public et le développement du numérique, avec une réflexion nécessaire sur le rôle des bibliothèques sur la question de l'inclusion numérique.

III- RESULTATS ET ENJEUX

1) Une fréquentation très encourageante et en net accroissement

Au-delà de la mission traditionnelle de prêt de documents, la bibliothèque constitue souvent l'unique lieu culturel de proximité.

Le seul calcul du taux d'inscription ne suffit généralement pas à retranscrire l'activité d'un équipement. En effet, de plus en plus d'usagers fréquentent les bibliothèques sans être inscrits. Cet indicateur permet cependant de positionner la bibliothèque par rapport à d'autres structures de taille équivalente. Ainsi, le taux d'inscription (emprunteurs actifs) constaté à l'échelle départementale se situe à **19,39%** de la population desservie³. Il reste en nette progression au niveau du département alors que l'on constate une baisse au niveau national.

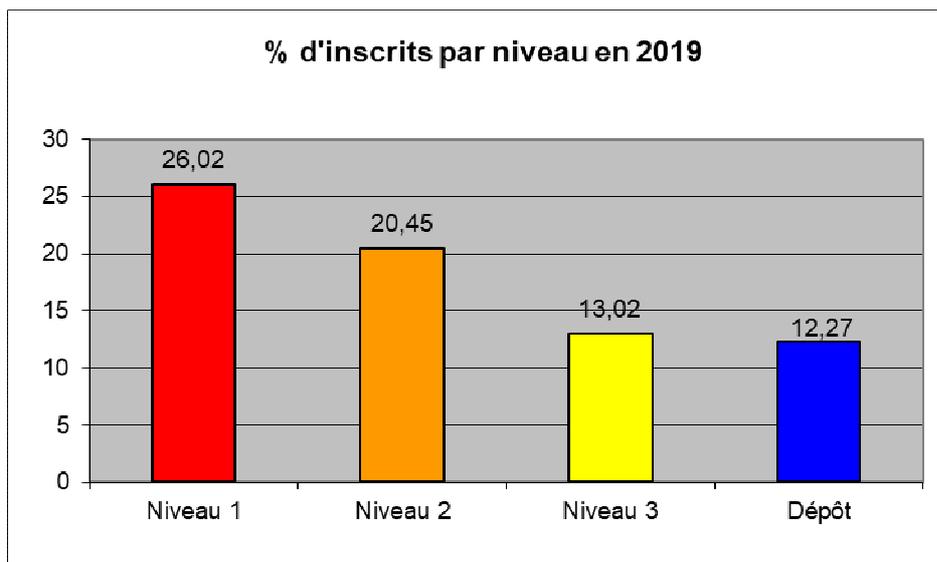
Ce chiffre de 19,39 % est basé sur les bibliothèques de niveau 1 à 3. Si l'on prend en compte l'ensemble des bibliothèques (de niveau 1 à 5), il est un peu inférieur, à **17,84 %**.

110 597 personnes sont inscrites dans une bibliothèque du réseau départemental vendéen.

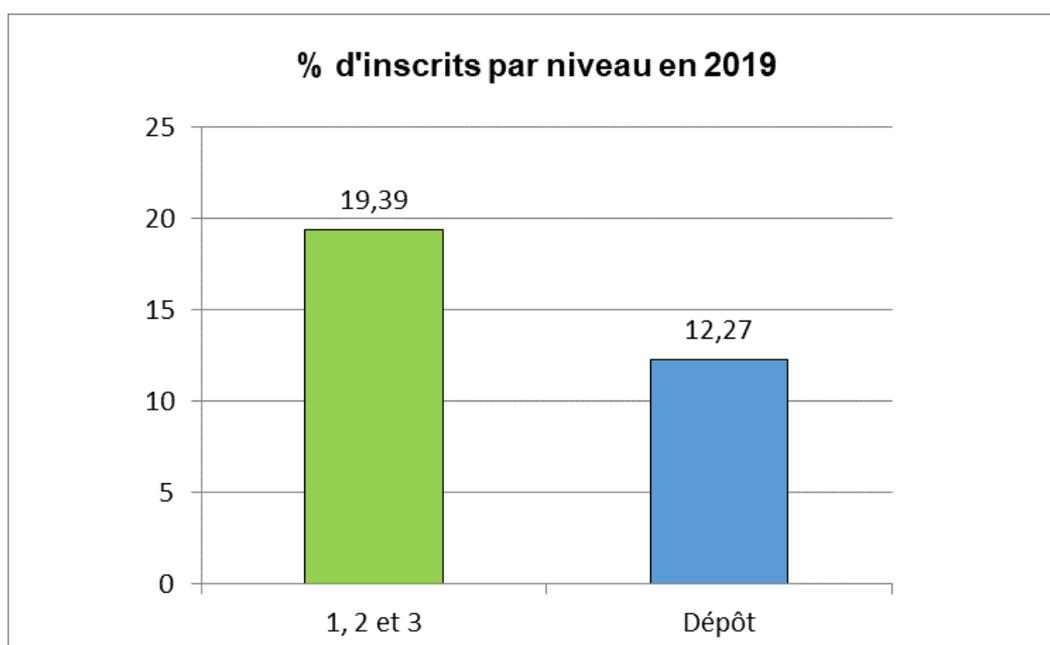
Deux constats majeurs :

- Après avoir été, de nombreuses années, inférieur à la moyenne nationale, le taux de fréquentation des bibliothèques vendéennes est aujourd'hui supérieur.
- Ce taux est en baisse en France même si cette baisse se stabilise depuis 2-3 ans. Il est par contre en progression constante en Vendée.
- Ce constat positif étant affirmé, il convient toutefois de s'interroger sur le fait que **80 % des Vendéens ne sont pas inscrits en bibliothèque** alors que le territoire bénéficie de points de lecture de proximité. Cette proximité n'est pas contradictoire avec une réalité d'« éloignement » des publics, éloignement qui peut résulter d'un empêchement strict (détenus, personnes hospitalisées ou dépendantes), d'un éloignement géographique pour certains secteurs du département mais qui est aussi le fait d'un éloignement social ou d'une représentation erronée des bibliothèques dont les services ne sont pas connus ou jugés peu accessibles.

³ Le calcul du taux d'inscription dans les études relatives aux bibliothèques est toujours basé sur la population desservie. A titre d'exemple, les 199 communes qui font partie du réseau des bibliothèques en convention avec le Département de la Vendée représentent 619 737 personnes sur une population totale départementale de 685 673 personnes.

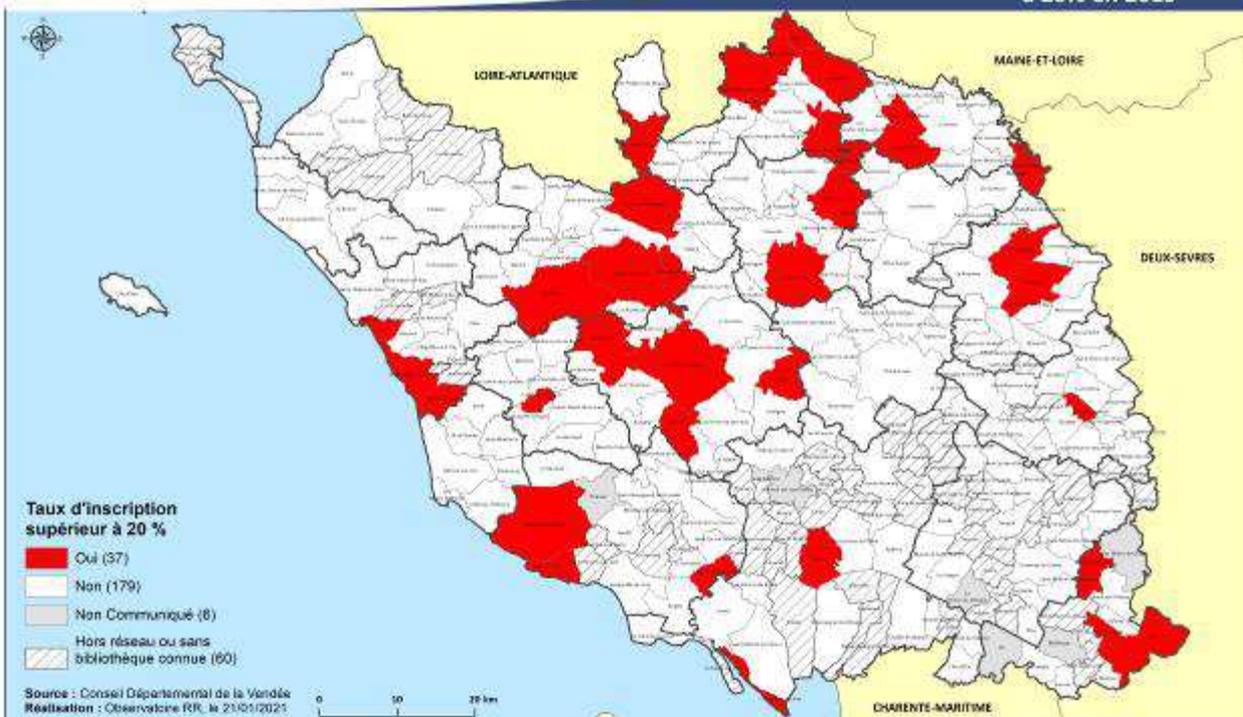


Aux Vendéens inscrits en bibliothèques, il convient d'ajouter une proportion équivalente de personnes fréquentant la bibliothèque sans être inscrit (participation aux animations, lecture de la presse,...). Plus de 40% des Vendéens sont donc des usagers des bibliothèques.⁴



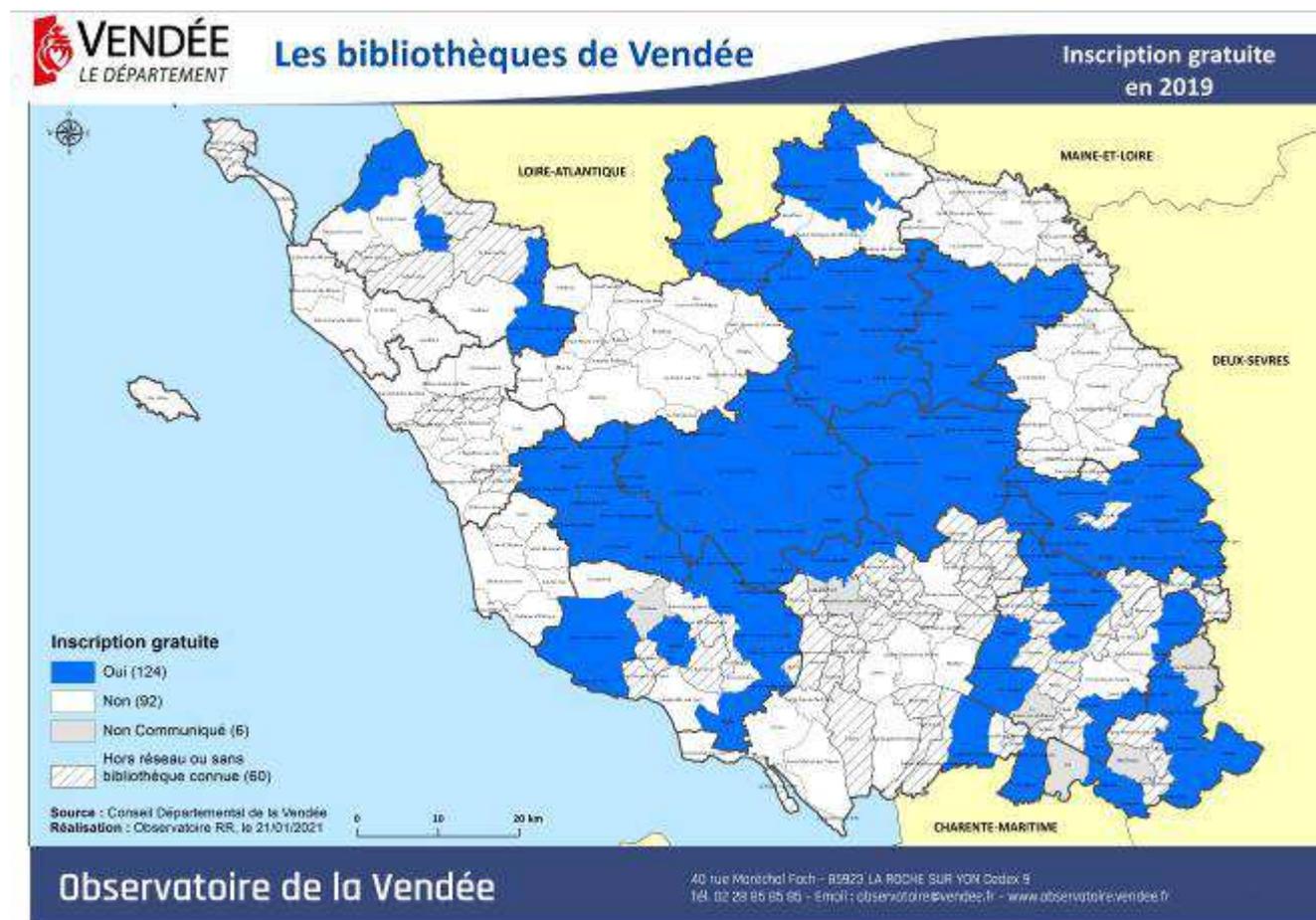
Les taux d'inscription sont en lien direct avec les moyens mis en œuvre : les taux les plus importants se trouvant dans les bibliothèques les plus développées et pour lesquelles les collectivités mettent les moyens adéquats pour le fonctionnement du lieu.

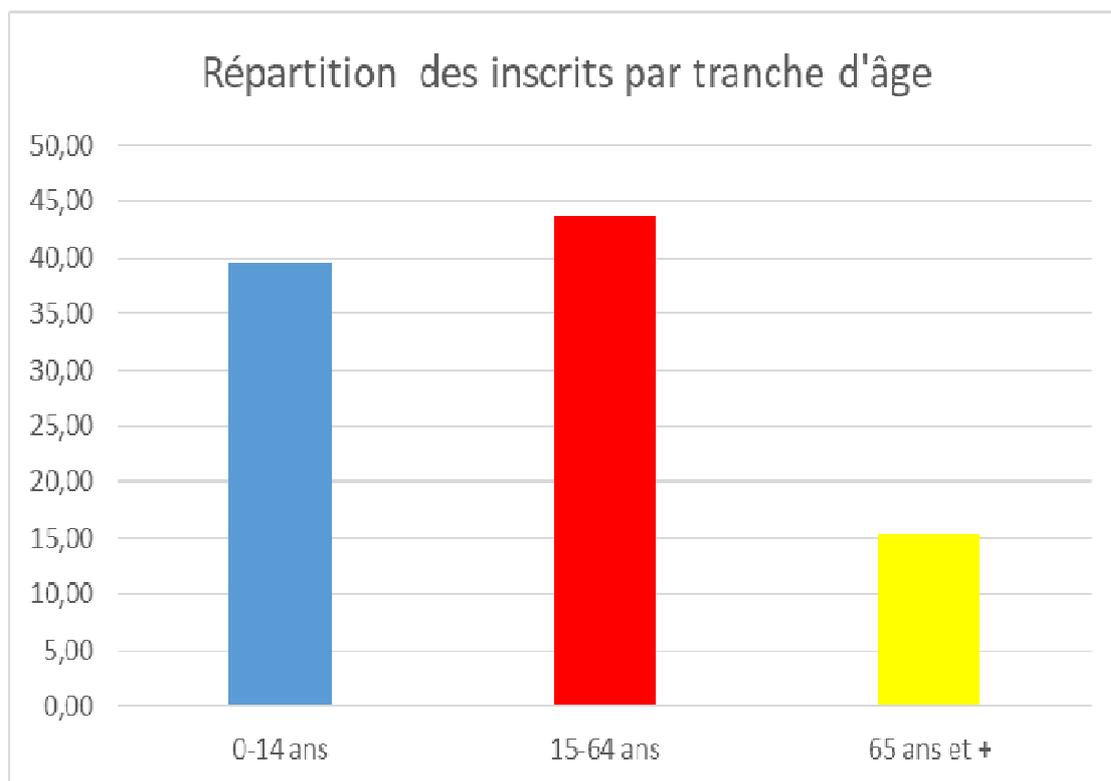
⁴ Ce chiffre est issu de l'enquête départementale effectuée en 2019 sur les publics et non-publics des bibliothèques en Vendée. Il confirme les grandes enquêtes nationales qui indiquent qu'un usager sur deux des bibliothèques n'y est pas inscrit mais profite de certains services, autres que le prêt de documents.



On sait également, les études le confirment, que la gratuité d'inscription à la bibliothèque est un facteur déterminant qui aboutit souvent à une hausse non négligeable du nombre des inscrits (parfois de 20 à 30 %), d'autant que les régies de recettes des bibliothèques rapportent peu, sont chronophages, coûteuses en temps salarié ou peu appréciées des bénévoles.

Depuis quelques années, la tendance en Vendée est très nettement à la gratuité. **123 bibliothèques** l'étaient au 31/12/2019 soit **57 %** et l'on sait que, au cours des années 2020 et 2021, près de 70 % le seront. **A de très rares exceptions, les nouveaux projets de bibliothèques intègrent la notion de gratuité dans leurs projets culturels.**





Sans surprise les 0-14 ans représentent 39% des inscrits en bibliothèque (en légère baisse) et 43% dans la tranche d'âge de 15-64 ans (en légère hausse). Contrairement à une idée souvent répandue, le taux d'inscriptions des « seniors » (les plus de 65 ans) est faible (15,30 %) alors que le département est confronté à un vieillissement de la population.

CONCLUSION

Le réseau départemental a connu de profondes évolutions ces dernières années :

- développement de nouveaux équipements
- développement des réseaux intercommunaux de bibliothèques,
- augmentation du nombre de bibliothèques avec des salariés et nombre de bénévoles formés,
- augmentation des surfaces, des budgets d'acquisition, des horaires d'ouverture et des emprunteurs actifs.

Ces évolutions doivent se poursuivre. Les enjeux pour les prochaines années sont :

- Le développement d'équipements structurants notamment dimensionnés comme têtes de réseau,
- La professionnalisation du réseau qui doit continuer à progresser pour se rapprocher de la norme nationale,
- L'augmentation des horaires d'ouverture,
- La mise en réseau des bibliothèques dans le cadre des intercommunalités,
- Le développement des nouveaux supports, notamment numériques,
- La montée en charge de l'action culturelle et en particulier auprès des publics éloignés du livre.

	2008	2015	2019
Surface	4,5 m ² / 100 hab.	7m ² / 100 hab.	7,4m ² / 100 hab.
Budget d'acquisition	1,36 € / an / hab	2,14 € / an / hab	2,80 € / an / hab.
Personnel	0,28 ETP / 2 000 hab 8 bénévoles	0,66 ETP / 2 000 hab 11 bénévoles	0,77 ETP / 2 000 hab. 11,93 bénévoles
Horaires d'ouverture	6h45 / semaine	8h20 / semaine	10h16 / semaine
Taux d'inscription	15,59 %	16,73 %	19, 93 %